

VILL'INFOS



*Tableau représentant le château en 1927
(après sa destruction pendant la guerre de 1914/1918)*



N° 70
4ème trimestre 2011



Le Mot du maire

Angelo, un sacré bonhomme !

C'est avec beaucoup d'émotion que je viens rendre un dernier hommage à Angelo que tout le monde, ici, appelait Angel.

Né le 19 novembre 1922 à Ville, il a toujours été un citoyen actif de la commune.

Déjà enfant, il a participé aux côtés de son père qui était maçon, à la reconstruction des bâtiments publics après les ravages subis lors de la première guerre mondiale.

En 1946, il épouse Denise avec qui il a deux enfants qui, eux aussi, ont grandi parmi nous.

Dès 1956, Angelo fait partie de la compagnie des sapeurs-pompiers pour laquelle il investira beaucoup de son temps et de son énergie. En 1968, il devient chef de corps avec le grade d'adjudant. Il commandera la compagnie jusqu'en 1983 et j'aurai le grand honneur de le remplacer.

En 1960, il est élu au conseil municipal et là, encore, il se donne à fond dans cette nouvelle fonction. Entre autres actions, il participera activement, avec beaucoup d'autres bénévoles, à la construction de la salle polyvalente dont il sera toujours fier. Il sera premier adjoint de la commune de 1977 à 1989, date à laquelle il décide de prendre sa retraite et de se retirer des affaires publiques.

Longtemps aussi, il aura les fonctions de sonneur civil.

Son épouse, Denise, qui elle aussi a travaillé pour la commune, décède le 2 février 2000 et c'est seul, entouré de ses enfants et de ses petits-enfants qu'il continue sa route.

Angelo a consacré une grande partie de sa vie au service des autres et de sa commune. Avec son départ, c'est un témoin de l'histoire de Ville qui s'en va car sa mémoire était précise et il aimait nous raconter ses souvenirs.

C'est pourquoi, c'est au nom de tous les habitants de Ville, que je viens le saluer aujourd'hui pour lui dire au revoir et pour le remercier.

Il a été un exemple pour nous tous.

Le maire, Philippe Barbillon

La mairie vous informe

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes gens nés en OCTOBRE, NOVEMBRE et DECEMBRE 1995 sont invités à venir se faire recenser en mairie dès leur seizième anniversaire. **Se faire recenser est obligatoire.** Une attestation vous sera demandée lors de votre inscription aux examens et pour le permis de conduire.

La commune de Ville adhère au service d'inscription en ligne. Vous pouvez vous inscrire directement sur le site mon.service-public.fr.

CAMPAGNE DE BETTERAVES

Comme tous les ans, la campagne de betteraves bat son plein. Quelques petits désagréments sont à prévoir avec le passage des camions. Nous vous demandons d'être compréhensifs : après tout, nous vivons à la campagne et nous mangeons du sucre tous les jours ...

Nous demandons aux riverains concernés de bien vouloir garer leurs véhicules à l'intérieur des propriétés afin d'éviter tout incident.

Merci d'avance à tous.



LES BOUCHONS, C'EST FINI ...

Suite au désengagement de certains services associés, nous sommes dans l'impossibilité de continuer la collecte des bouchons en plastique.

Nous remercions toutes les personnes qui s'étaient joints à nous dans cette collecte.



ATTENTION AUX FEUX

Nous rappelons, encore une fois, que brûler des branches ou des herbes dans son jardin est formellement interdit.

Vous pouvez apporter ces déchets verts à la déchetterie ou bien en faire du compost ou encore les broyer pour réaliser des protections contre les mauvaises herbes dans vos parterres.

EN PERIODE HIVERNALE

Bientôt le temps des frimas...

Pensez à faire ramoner vos cheminées pour éviter tout risque de feux.

Nous vous rappelons également que, devant leur porte, les riverains doivent prendre toutes les précautions en cas de verglas ou de neige afin d'éviter tout dommage à un tiers. Ils doivent déneiger devant chez eux et jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ils doivent également éviter tout déversement d'eau sur les trottoirs ou la chaussée qui pourrait former des plaques glissantes.

ETAT CIVIL

Naissances

Mélina COSTA CASALINHO, le 20 juillet

Valentin QUETTE, le 9 septembre

Camille CAILLET, le 28 septembre

Mariages

Kevinn MELUN et Virginie NANTEUIL, le 20 août

David AVOT et Céline STRA, le 3 septembre

Nicolas LARROCHE et Angélique PICCIN, le 3 septembre

Décès

Angelo BRUNELLA, le 19 juillet

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 juillet

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Talon - Gimaret - Cresson - Bonenfant - Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled - Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Avot, procuration à M. Barbillon - M. Brunel, procuration à M. Valck

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 17 juin 2011 adopté.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le maire expose au conseil municipal que Monsieur le Préfet de l'Oise a fait parvenir le 11 mai 2001 un projet concernant le schéma départemental de coopération intercommunale. Ce projet a été communiqué à chaque membre du conseil municipal pour que chacun puisse en avoir pris connaissance avant cette réunion. Il appartient au conseil de délibérer et de donner un avis sur chaque point pour lequel la commune est concernée.

Après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale et après en avoir délibéré :

- concernant le retrait de la commune de Solente de la communauté de communes du Pays Noyonnais et son rattachement à la communauté de communes du Pays des Sources,

le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable

- Concernant la dissolution du syndicat d'électrification « Force 8 » et son rattachement à un syndicat d'électrification départemental,

le conseil municipal à l'unanimité, considérant qu'un syndicat départemental représenterait une gestion et une administration trop complexes et qu'il serait difficile dans ce contexte, pour une petite commune, d'avoir une réelle représentativité, refuse ce rattachement.

- Concernant le syndicat des eaux et l'assainissement,

le conseil municipal à l'unanimité, prenant note qu'à court terme, il n'est pas prévu de transfert de compétence dans ces domaines vers une intercommunalité mais que cela sera prévu à long terme, demande à être consulté le moment venu.

- Concernant le Syndicat de la Divette,

le conseil municipal à l'unanimité, donne un avis favorable au maintien du syndicat, le bassin hydrographique de la Divette s'inscrivant dans plusieurs territoires géographiques et ne pouvant être rattaché à une seule intercommunalité.

- Concernant la perspective de la réalisation de deux pays dans le Compiégnois,

le conseil municipal à l'unanimité, demande que chaque conseil municipal des communes concernées soit consulté et suffisamment informé au préalable afin de pouvoir délibérer valablement.

Monsieur le maire est chargé de transmettre ces avis à Monsieur le Préfet.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier comme suit les crédits budgétaires de l'exercice 2011 :

Dépenses :

Article	Nature	Montant
6574	SUBVENTIONS (Mutuelle)	55,00 €
2315	TECHNIQUES	2 550,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	-2 605,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 550,00 €

Recettes

Article	Nature	Montant
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 550,00 €

Acceptation de recette

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la somme de 2 342,93 € provenant de la CNP pour remboursement du salaire de Monsieur Leroy lors de son arrêt en accident du travail (première partie).

Réunion du 9 septembre

Présents : Mmes et Ms Barbillon - Hallu - Valck - Trouillet - Avot - Gimaret - Delenclos - Loir - Lejop - Muchembled - Colinet formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Talon, procuration à M. Barbillon - M. Brunel, procuration à M. Valck - M. Cresson, procuration à Mme Hallu - M. Bonenfant, procuration à M. Trouillet.

Secrétaire de séance : M. Muchembled

Compte rendu de la réunion du 8 juillet 2011 adopté.

Travaux de réaménagement de fossés

Pour cet objet pour lequel il est concerné, Monsieur le Maire sort de la salle et Madame Hallu, 1^{ère} adjointe prend la présidence de séance.

Suite à l'attribution des subventions pour le réaménagement des fossés et aux devis qui avaient été effectués par les entreprises, le conseil municipal, après avoir consulté les offres proposées et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les travaux à :

- pour partie (Rue du Moulin du Chapitre, Rue du Vivier, Rue de la Pâturelle, Rue de l'église) à l'entreprise Fanchon, pour un montant de 6 596 € HT (7 888,82 € TTC)

- pour l'autre partie (chemin des allées, chemin des usages, rue de Dives le Franc et Impasse des Loisirs) à l'entreprise Barbillon, pour un montant de 13 504 € HT (16 150,78 € TTC)

Monsieur le maire est autorisé à signer les devis et à lancer les travaux.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réfection de la toiture de la salle polyvalente

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la toiture de la salle polyvalente, qui date des années 1980, est fort vétuste et que des fuites sont présentes en plusieurs endroits.

Un devis pour sa réfection a été établi par l'entreprise BLM pour un montant de 79 563.39 € HT.
(95 157.81 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- l'inscription des travaux de réfection de la toiture de la salle polyvalente sur l'exercice budgétaire 2012.
- d'accepter le devis tel qu'il a été proposé pour un montant de 79 563.39 € HT.
- de demander une subvention au Conseil Général de l'Oise
- d'établir le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT :

79 563.39 €

Subvention du Conseil Général au taux de 45% : 35 803.52 €

Reliquat pris sur le budget de l'exercice 2012 : 43 759.87 €

Monsieur le maire est chargé de transmettre les demandes correspondantes.

Indemnisation de passage de canalisations d'eaux usées

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite au passage des canalisations des eaux usées sur une parcelle, située rue du château, appartenant aux consorts Caille, lors des travaux d'assainissement collectif, la convention qui aurait dû être signée entre la commune et les propriétaires a été omise et de ce fait, aucune indemnisation n'a été versée pour la servitude qui en résulte.

Afin de régler ce problème, et suite à la demande des consorts Caille, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter aux propriétaires de la parcelle, la bande de terrain concernée par la servitude sur une largeur de 4 mètres, soit une superficie d'environ 420 m². Il précise que les services du Domaine ont estimé le bien à 0.80 € le mètre carré.

Après avoir étudié le dossier et après en avoir délibéré, le conseil municipal, afin de compenser le préjudice qui a été subi du fait de cette omission, décide à l'unanimité :

- de proposer aux consorts Caille l'achat par la commune de Ville, de la bande de terrain concernée d'une superficie d'environ 420 m² ;
- de fixer le prix à 1.50 € le mètre carré ;
- de rembourser aux consorts Caille la taxe foncière qui a été payée pour cette bande de terrain, depuis 1991 au taux de la taxe foncière de l'année 2011 ;
- de prendre à la charge de la commune de Ville, les frais de bornage et les frais notariés.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et est autorisé à signer les conventions et actes qui en résulteront.

Acceptation de recettes

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 5 857.33 € provenant de la Caisse des Dépôts pour remboursement du salaire d'un employé en arrêt d'accident du travail
- 585.80 € pour remboursement des frais médicaux
- 265.24 € pour remboursement du salaire d'un employé en arrêt maladie
- 49.60 € provenant de Monsieur Fournier, loueur d'alambic pour le remboursement de l'eau utilisée
- 139.57 € provenant de l'association « Les Galopins » pour remboursement d'un sèche-mains cassé lors d'une manifestation de cette association à la salle polyvalente
- 1 619.79 € provenant de Groupama pour le remboursement de dommages à la salle polyvalente.

Décisions modificatives de crédits

Le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier les crédits budgétaires de l'exercice 2011, comme suit :

Dépenses :

Section	Objet	Montant
Investissement	Acquisition de matériel	+ 4 510.00 €
Fonctionnement	Dépenses imprévues	- 4 510.00 €
Fonctionnement	Virement à la section d'investissement	+ 4 510.00 €

Recettes

Opération/article	Objet	Montant
OSS/021	Virement de la section de Fonctionnement	+ 4 510.00 €

Délégués à la commission intercommunale des impôts directs

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne, pour être proposés en tant que délégués à la commission intercommunale des impôts directs :

- Monsieur Dany Muchembled, titulaire
- Monsieur Gilles Trouillet, suppléant

Réfection des fenêtres de la mairie

Suite à l'obtention de la subvention pour la réfection des fenêtres de la mairie, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les travaux à l'entreprise Kaczala pour un montant de 3 900.00 € HT (soit TTC 4 664.40 €). Monsieur le maire est autorisé à signer le devis et à lancer les travaux.

Assainissement – Avenant au contrat d'affermage

Le conseil municipal,

- vu l'expiration du contrat d'affermage du service assainissement avec la Lyonnaise des Eaux, le 19 décembre 2011 ;

- vu la procédure de renouvellement actuellement en cours ;

Décide à l'unanimité, dans l'attente du choix du futur délégataire et au motif de la continuité du service public.

- de proroger le contrat d'affermage avec la Lyonnaise des Eaux pour une durée de un an à compter du 19 décembre 2011.

Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vente maison 10, rue du Mont Renaud

Monsieur le maire fait part au conseil municipal d'une offre d'achat qu'il a reçue pour la propriété située 10, rue du Mont Renaud, concernant la partie de la parcelle comprenant la maison d'habitation et une partie de la grange pour un montant de 115 000 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'accepter l'offre d'achat pour la somme de 115 000 € sous réserve de pouvoir vendre la seconde partie à un autre acheteur. Monsieur le maire est autorisé à signer tous les actes correspondants.

Facture de gaz

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de payer à Antargaz la somme de 452.81 € correspondant à une facture de Monsieur José Quatrevaux, employé de la commune, qui rencontre des difficultés financières momentanées. Monsieur Quatrevaux, après avoir donné son accord écrit, remboursera mensuellement à la commune la somme de 50 € qui sera prélevée sur son salaire, jusqu'à extinction de sa dette en totalité.

Convention avec la Préfecture pour télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L231-1, L3131-1 et L1414-1 du code

général des collectivités territoriales, et par le décret n° 2005-324 du 07 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- décide par conséquent de conclure une convention de mise en œuvre de la télétransmission avec la Préfecture de l'Oise, représentant l'Etat à cet effet,
- décide de choisir le dispositif S²low adullact et de conclure à cet effet un contrat avec l'ADICO.

Monsieur le maire est autorisé à signer les conventions correspondantes.

Projet d'aménagement foncier du Conseil Général de l'Oise

Monsieur le maire informe le conseil municipal que suite aux projets de travaux concernant le canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et la liaison routière Ribécourt-Noyon, le Président du Conseil Général de l'Oise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 12 septembre au 14 octobre 2011 inclus pour un projet d'aménagement foncier sur les territoires de Chiry Ourscamp, Passel, Pimprez et Ribécourt-Dreslincourt, avec extension sur Bailly, Cannectancourt, Larbroye, Noyon, Pont l'Evêque, Sempigny et Ville.

Une information sera distribuée aux habitants de la commune.

Le conseil municipal, de son côté, se réunira pour étudier ce dossier et pour éventuellement émettre des observations à remettre au commissaire enquêteur.

Permanences du Maire et des Adjoints 4ème trimestre 2011

	SAMEDI
M. BARBILLON	29 octobre 26 novembre
Mme HALLU	22 octobre 19 novembre 17 décembre
M. VALCK	8 octobre 5 novembre 3 décembre
M. TROUILLET	15 octobre 10 décembre

Les personnes qui désirent rencontrer le maire ou les adjoints à leur permanence du samedi **doivent prendre rendez-vous** en téléphonant au secrétariat

au 03 44 09 24 04
ou
09 79 09 50 34

HORAIRES DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public
le LUNDI et le VENDREDI
De 18h30 à 19h30
Pour tout rendez-vous
en dehors de ces horaires
appeler au 03 44 09 24 04
ou au 09 79 09 50 34

**Pour un meilleur fonctionnement du secrétariat,
il vous est demandé de bien vouloir respecter ces
horaires, sauf pour les cas d'urgence.**

**Vous pouvez aussi nous contacter
par mail à l'adresse :
mairie.ville@wanadoo.fr**

INFOS DIVERSES

Association « Bien Vieillir Chez Soi »

Réseau de Santé Personnes Agées du Noyonnais-Ressontois
11, rue Albert De Mun - Noyon

Les Réseaux Santé Personnes Agées de Noyon et de Compiègne, la MSA de Picardie, associés à de nombreux partenaires, organisent un conférence-forum sur le thème

Alzheimer, parlons-en !

Conférences, témoignages, stands des organismes et associations

Le jeudi 20 octobre 2011

À partir de 17h30

À la Maison des Associations à **Crisolles**

Contact : 03 44 09 16 78

bien-vieillir-chez-soi@orange.fr

INFORMATIONS DU CENTRE SOCIAL RURAL DE LASSIGNY



les centres sociaux ruraux de l'Oise Les services d'aide et de soins à domicile des centres sociaux ruraux du Noyonnais/Ressontois ont été réorganisés.
Une idée à vivre!

Les services de soins et d'aide à domicile sont regroupés à Lassigny.

Aide à domicile

10, rue de la maladrerie – appartement N° 2 60310 Lassigny

Tél. 09 72 22 43 23

Responsable : Hélène Haute-Potier

Adresse Courriel : saad.lassigny@gmail.com

Soins à domicile

Même adresse

Tél. 09 72 22 43 30

Adresse Courriel : ssiad.lassigny@gmail.com

Infirmière coordinatrice : Christelle Salomon

DIRECTION DE LA PROTECTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTE
Service Santé-Environnement
52 rue Daire 80037 Amiens Cedex 1
Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
LDAR

Tel : 03 44 89 61 36

Destinataires

MONSIEUR LE PRESIDENT - SYNDICAT DES EAUX DE VILLE PASSEL
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VILLE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - LYONNAISE-DES-EAUX-FRANCE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

VILLE PASSEL

Prélèvement	00074799	Commune	VILLE		
Unité de gestion	0104 VILLE PASSEL	Prélevé le :	mercredi 22 juin 2011 à 09h35		
Installation	UDI 000716 VILLE	par :	LDAR		
Point de surveillance	P 0000000989 CENTRE VILLAGE	Type visite :	D1		
Localisation exacte	RUE DE LA MAIRIE				

Mesures de terrain	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
	Inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure
Température de l'eau	16,8	°C				
pH	7,25	unitépH				
Chlore libre	0,48	mo/LCl2				
Chlore total	0,69	mg/LCl2				
			6,50		25,00	9,00

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET RECHERCHE DE L'AISNE, BELLEU 0203
Type de l'analyse : D1_4 Code SIE de l'analyse : 00074751 Référence laboratoire : H_11.5227.6

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité		
		Inférieure	supérieure	Inférieure	supérieure
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES					
Aspect (qualitatif)	0	qualit.			
Couleur (qualitatif)	0	qualit.			
Odeur (qualitatif)	0	qualit.			
Turbidité néphéтомétrique NFU	<0,30	NFU			2,00
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES					
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	3	n/mL			
Bactéries coliformes /100ml-MS	0	n/100mL			
Entérocoques /100ml-MS	0	n/100mL		0	
Escherichia coli /100ml-MF	0	n/100mL	0	0	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,20	unitépH		6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 20°C	735	µS/cm		180,00	1000,00
Conductivité à 25°C	620	µS/cm		200,00	1100,00
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Ammonium (en NH4)	<0,050	mol/L			0,10
Nitrates (en NO3)	<1	mg/L			
Nitrites (en NO2)	<0,020	mol/L	50,00	0,50	
FER ET MANGANESE					
Fer total	<50	µg/L			200,00
Manganèse total	<10	µg/L			50,00

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00074799)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Signé à Beauvais le 24 août 2011

Pour le Directeur
L'ingénieur d'études sanitaires

C.MORCIANO

Les Gais Ville à Joie

Calendrier des rencontres du trimestre

Jeudi 6 octobre	Jeudi 20 octobre	Jeudi 27 octobre
Jeudi 3 novembre	Jeudi 17 novembre	Jeudi 24 novembre
Jeudi 1er décembre	Jeudi 15 décembre	Jeudi 29 décembre

Renseignements :
Madame Yvonne TALON :
03 44 09 24 14



La Compagnie d'Arc

Anne-Marie Louvigny et Eliane Germain ont participé le 31 juillet au tir au drapeau à La Fère.

Aux prix de la Reine et de la Roîtelette, le 20 août, Lilas Colinet pour le premier et Catherine Gimaret pour le second ont remporté médaille et coupe.

Le 27 août pour les prix de l'ex-Capitaine et de la Connétable c'est la jeune génération, Jean-Baptiste Bernard et Lilas qui ont fait les meilleures flèches.

Le 3 septembre le championnat de la Ronde pour le tir au berceau s'est déroulé pour nous à Chauny. Jean-Baptiste s'est classé 6^{ème}, Anne-Marie 4^{ème}, Catherine 6^{ème} selon leur catégorie.

C'est la période de renouvellement des licences et de reprise des activités même si elles n'ont pas cessé pendant l'été :

- initiation mercredi 14h-16h
- entraînement lundi 15h-17h

au jeu ou à la salle polyvalente selon le temps.

Il existe plusieurs types de licences : une licence dé-
au printemps ou en été, une licence pour la pratique du tir
licence « compétitions » qui permet de participer à tous



couverte pour une première initiation
uniquement dans sa compagnie et une
les tirs extérieurs.

Les équipes pour la Coupe d'Hiver sont en train de se constituer.
La Saint Sébastien sera fêtée à Chiry au mois de janvier.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 9 heures au Monument aux Morts en présence des associations et de la Vaillante de Chiry.

Rassemblement à la mairie à 8h45.

Elle sera suivie du verre de l'amitié à la mairie.

LES GALOPINS

Une nouvelle année commence ...
nous sommes heureux de la commencer avec vous, parents
mais aussi vous, habitants des villages du RPI.

L'association des parents d'élèves « les Galopins » est une association de la « loi 1901 ». Toutes nos actions ont pour but la récolte de fonds pour les classes du regroupement scolaire de Ville, Passel et Suzoy.

Pour 2010-2011, le fruit de nos actions a permis de reverser 700,00 euros à chacune des 7 classes du regroupement scolaire. Pour cela, nous remercions toutes les enseignantes, les parents, les enfants, les bénévoles ainsi que tous les participants aux différentes manifestations.

Cette année, nous avons un changement de bureau, en effet, la fille de notre habituelle présidente Ludivine DE COCK arrivant en fin de cycle scolaire, elle cède sa place cette année. Nous tenions tout particulièrement à la remercier pour ces 8 années de dévouement et de réussite.

Merci également aux parents qui nous ont aidés et qui sont partis aussi vers les aventures du collège.

Nos projets à venir :

- Bourse aux jouets le 23 octobre 2011 de 10h00 à 18h00, à la salle des fêtes de Suzoy. Pour participer, il vous suffit de venir vous inscrire à la salle de la Mairie de Ville soit le 10 octobre de 18h30 à 19h30, soit le 14 octobre de 18h30 à 19h30.
Le prix de la table d'1,20 m est de 3 €.
- Vente de calendriers mettant en scène les enfants du regroupement scolaire.
- Vente de chocolats de Noël
- Marché de Noël cette année à Ville avec de nouveaux stands et de nouvelles animations : le 11 décembre 2011.
- Nouveau : Un loto organisé par des professionnels, soit de magnifiques lots à gagner : le 4 février 2011.
- Des grilles de Pâques
- Kermesse des écoles avec spectacle des enfants.

Nous vous informerons de toutes les dates au fur et à mesure.

Petite présentation du bureau :

- Présidente : CRESSON Cindy 06 19 83 72 22
- Secrétaire : FONTAINE Sylvie 06 01 12 21 57
- Trésorière : GREMONT Corinne 06 74 12 98 33

A très bientôt et merci d'avance pour vos participations et vos engagements dans nos démarches !

Nous comptons sur chacun d'entre vous pour faire venir des gens extérieurs au cadre scolaire, il y en a pour tous !

Les Galopins



BOURSE AUX JOUETS ET ARTICLES DE PUERICULTURE

ORGANISÉE PAR LES GALOPINS
(ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES SUZOY - PASSEL - VILLE)

La bourse aux jouets c'est l'occasion de vider les placards, les greniers pour les uns et de faire de très bonnes affaires pour les autres.

Alors venez nous rejoindre à la salle des fêtes de Suzoy, vous y trouverez certainement votre bonheur!



**DIMANCHE 23 OCTOBRE 2011
DE 10 H 00 A 18 H 00**

INFORMATIONS GENERALES :

- Prix : 3 Euros la table
- Restauration sur place : vente de viennoiseries le matin, croques- monsieur et sandwichs le midi et vente de crêpes toute la journée
- Organisation d'une grande grille avec de nombreux lots à gagner
- Inscriptions sur deux jours : le 10 octobre 2011 de 18h30 à 19h 30 et le 14 octobre de 18h30 à 19h30, à la Mairie de Ville.

PERSONNES A CONTACTER :

- **CRESSON CINDY 06 19 83 72 22**
- **GREMONT CORINNE 03 44 09 38 45**

Du côté du Comité des Fêtes



ce qui s'est passé à ville cet été

Fête Nationale

Un repas dansant a été organisé le mercredi 13 juillet à la salle polyvalente.

Cette soirée conviviale a été suivie le lendemain 14 juillet par une cérémonie au monument aux Morts, la remise des prix aux enfants entrants en 6ème et du verre de l'amitié, à la mairie.

Fête communale

Le rendez-vous était fixé à 9 heures le samedi 6 Août pour le début des Aubades et bon nombre d'entre vous ont répondu présents.



41 vélos fleuris se sont présentés prêts à dévaler les rues de ville sous les couleurs de l'été et des vacances (thème de cette année) accompagnés d'un tracteur et de sa remorque prêts à accueillir dans son hamac des enfants bien fatigués....

N'oublions pas notre belle caravane relookée pour cette occasion qui clôturait notre passage dans Ville.



Merci aux enfants ainsi qu'aux parents pour leur imagination et leur présence et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle aventure.....

La Brocante de septembre

Quarante trois exposants ont bravé la pluie et se sont installés autour de la salle polyvalente pour proposer leurs objets divers.

Malgré le temps maussade qui a sévi une bonne partie de la journée, les badauds se sont quand même déplacés. En fin de compte, une bonne journée pour tout le monde.



**Notre prochain rendez-vous pour cette année est fixé
au samedi 17 décembre
pour accueillir le Père Noël.**



Dans l'après-midi, il distribuera les colis de fin d'année aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Le soir, à partir de 18 heures, petits et grands pourront se réchauffer autour d'une boisson chaude et s'entretenir avec le père Noël, dans la cour de l'école.

Il récompensera les lauréats du concours des maisons décorées .

Venez nombreux

Tous à vos guirlandes pour le concours des maisons décorées.

Le jury composé de membres du conseil municipal passera dans la commune, le vendredi 16 décembre au soir et le samedi 17 décembre au matin pour juger les décos et les illuminations.





Les nouvelles du Foyer Rural



URGENCE AU FOYER RURAL DE VILLE

Le Foyer Rural se restructure

Souhaitez-vous que les animations et manifestations continuent avec le Foyer Rural ?
Si oui, nous faisons appel aux bonnes volontés qui voudraient s'investir et rejoindre nos bénévoles.

Venez nous en parler à la bibliothèque,
soit le lundi entre 18 h et 19h30,
soit le vendredi, entre 16 h et 17h30
ou bien aux heures d'activité en salle.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Renseignements : 03 44 09 25 01

Les activités

Badminton à la salle polyvalente, le mardi et le jeudi, de 19h à 21h
Inscriptions sur place.

La médiathèque, près de la mairie

Continue à vous accueillir le lundi de 18h à 19h30 et le vendredi, de 16 h à 17h30.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Courant octobre : Sélection des candidats du jeu Champion

Dimanche 4 décembre à la salle : Finale du Jeu Champion



Samedi 31 décembre :
Réveillon de la Saint Sylvestre

Des informations vous seront distribuées en temps voulu.

Retrouvez nos infos sur notre site :
<http://foyerruraldeville.hautetfort.com>

Contact courriel: frv-asso@orange.fr

Dans le cadre du plan Alzheimer (2008 – 2012), l'Abej-Coquerel propose une nouvelle prestation, spécifique aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et à leurs aidants.

Pour qui ?

Pour des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, diagnostiquées à un stade léger ou modéré.

Dans quels buts ?

Améliorer ou préserver l'autonomie de la personne dans les activités de la vie quotidienne

Renforcer l'estime que la personne a d'elle-même

Diminuer les troubles du comportement

Conseiller, informer et accompagner la personne et son entourage

Comment ?

La prestation est limitée dans le temps. Elle s'effectue sur 12 à 15 séances, au domicile des patients.

Des activités adaptées sont proposées à la personne (activités manuelles, gymnastique douce, jeux de construction et de réflexion, musique...)

Par qui ?

La prestation de soins d'accompagnement et de réhabilitation repose sur une prise en charge personnalisée et globale du patient, et nécessite l'intervention de plusieurs professionnelles :

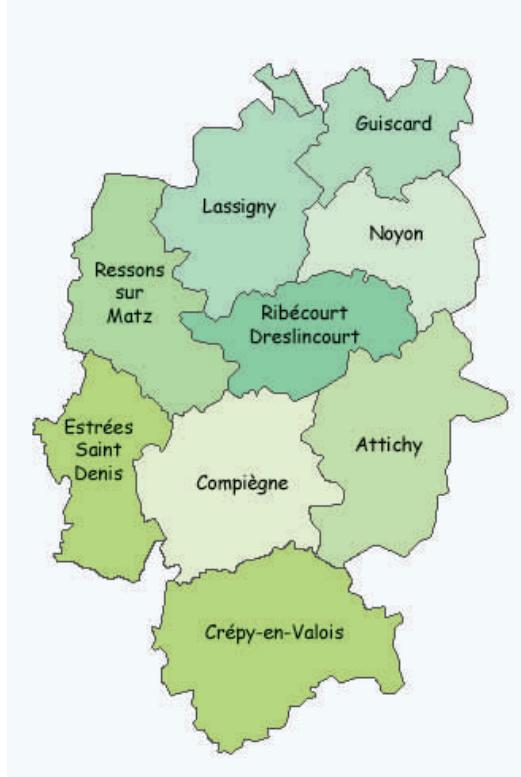
- une infirmière coordinatrice
- une psychomotricienne
- des assistantes de soins en gérontologie (ASG)

Quel coût ?

L'équipe spécialisée intervient sur prescription médicale. Les frais de fonctionnement du service sont intégralement pris en charge par les organismes d'assurance maladie. Aucune avance de frais ne sera sollicitée auprès du bénéficiaire.



Sur quel secteur ?



Où s'adresser ?

Etablissement : Aide et Soins à Domicile

12 rue Jean Lenoir
60350 Pierrefonds

Tél : 03 44 42 77 32
Fax : 03 44 42 77 30

Antennes à Ribécourt, Noyon et Margny-les-Compiègne

asd@abej-coquerel.org

Cancans et coin-coins

Un repas pour Halloween

Gratin de potiron à la tomate

Ingrédients

Pour 6 personnes

1 quartier de potiron de 800 g environ
2 tomates
2 oeufs
20 cl de crème fraîche épaisse
100 g de gruyère râpé
1 pincée de muscade moulue
Sel, poivre



Préparation

Coupez le potiron en petits cubes et épluchez-les. Faites cuire à la vapeur jusqu'à ce que le potiron soit tendre.

Pendant ce temps, retirez les pédoncules des tomates et plongez-les dans l'eau bouillante. Quand la peau commence à se détacher, égouttez les tomates, rafraîchissez-les sous l'eau froide et pelez-les. Concassez-les finement.

Quand le potiron est cuit, passez-le au presse-purée.

Mettez la purée de potiron dans un saladier. Ajoutez la tomate concassée, les œufs entiers, la crème fraîche et la muscade. Mélangez bien le tout. Salez et poivrez.

Préchauffez le four th 7 (210°).

Répartissez la préparation dans six petits ramequins, parsemez de gruyère râpé et enfournez.

Faites cuire 20 minutes.

Servez dès la sortie du four.

En dessert, réalisez un *Gâteau à la tarentule*



Avec un simple gâteau yaourt au chocolat (cuit dans un plat rond)

Le recouvrir de sucre glace et de chocolat râpé.

Pour les pattes, des bâtons de réglisse recourbés et collés sur le plat de service avec de la pâte d'amande.

Pour les yeux des rondelles de pâte d'amande avec de petits bonbons ronds de couleur au milieu.

Vous pouvez rajouter des petits filaments à la fraise ou à la pistache pour rendre l'araignée plus velue ...

Et dessiner une toile d'araignée dans le fond du plat avec du chocolat fondu.

Directeur de publication : Philippe BARBILLON

Comité de rédaction : Jocelyne Hallu - Denis Valck - Gilles Trouillet - Laurent Talon - Eliane Avot - Catherine Gimaret - Hervé Brunel - David Cresson - Vincent Bonenfant - Didier Delenclos - Christian Loir - Rémi Lejop - Dany Muchembled - Nathalie Colinet.

Conception et réalisation : Mairie de Ville

Imprimé par nos soins à la Mairie de VILLE

5, rue de la mairie - 60400 Ville

Tel 03 44 09 24 04 - Fax 03 44 09 92 82 - email mairie.ville@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.villinfos.fr>